



ACADÉMIE
DE POITIERS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AGIR CONTRE LES VIOLENCES ANTI-LGBTQIA+

Vademecum académique





ÉDITO

L'homophobie et la transphobie touchent à l'École de nombreux élèves : les jeunes identifiés comme gays, lesbiennes, bi ou trans (LGBT) - qu'ils le soient ou non - mais aussi les élèves qui s'écartent de la norme de leur sexe ou encore les enfants de familles homoparentales.

Les résultats de l'enquête de climat scolaire et victimation auprès des lycéens pour l'année scolaire 2017-2018 publiés par la DEPP en décembre 2018 indiquent que 3,9 % des lycéens déclarent être victimes d'insultes homophobes, 4,9 % des élèves en lycée professionnel. Parfois banalisées, ces violences homophobes et transphobes se sont installées dans le quotidien des classes et peu d'élèves osent en parler. L'institution scolaire doit par conséquent porter un regard lucide sur cette situation et lutter contre l'isolement des élèves, qui est parfois renforcé par la difficulté à trouver du soutien dans le cercle proche. Les jeunes LGBT comptent également parmi les premières victimes des violences intrafamiliales.

Il convient de rappeler que les discriminations homophobes et transphobes constituent des délits passibles de sanctions pénales. Au-delà des actes pénalement répréhensibles, les manifestations de l'homophobie et de la transphobie dites « ordinaires » relèvent parfois du harcèlement. Elles peuvent affecter gravement la construction personnelle et la réussite scolaire des jeunes et contribuent à la dégradation du climat scolaire. Les prévenir, dans l'enceinte des établissements, est donc une absolue nécessité pour assurer la sécurité des élèves et l'égalité des chances entre tous et toutes.

L'objectif de ce vadémécum est d'aider les adultes à appréhender les éléments de base qui, au-delà de la sollicitation d'un réseau de professionnels disponibles à ces interpellations, permettront à l'adulte de sécuriser l'élève, l'informer et lui donner des repères dans son cheminement personnel, le dialogue avec sa famille, avec ses pairs ainsi qu'avec l'environnement social, afin qu'il puisse traverser ces questions en toute liberté.

Je vous remercie toutes et tous de votre mobilisation pour l'égalité.

Bénédicte Robert,

Rectrice de l'académie de Poitiers

TABLE DES MATIÈRES

COMPRENDRE	4
Quelques définitions.....	4
LEGISLATION	8
Agression–lgbtphobie, une circonstance aggravante.....	8
Évolution de la législation	10
Une priorité pour le Ministère de l'Éducation nationale.....	10
AGIR	11
Les violences physiques - psychologiques - verbales.....	11
SITUATIONS.....	14
PREVENIR ET ANTICIPER	16
IDENTIFIER	16
REAGIR.....	17
AGIR AVEC LES ÉLÈVES	17
Informer	17
Sensibiliser	17
Créer des alliances	17
MISE EN PLACE DE PROJETS.....	17
Créer des temps forts	17
Mobiliser les instances	19
PLACE DE L'ÉCOLE PROMOTRICE DE SANTÉ	19
Promouvoir la diversité et déconstruire les stéréotypes	19
LA FORMATION EAFC	20
Devenir formateur de formateurs	20
Formation intervenir pour lutter contre la LGBTQIA+phobie.....	20
UTILISER LES RESSOURCES NATIONALES	20
PISTES POUR TRAVAILLER EN CLASSE	20
Mieux identifier les comportements LGBTphobes pour mieux y répondre	20
Mettre en œuvre des actions éducatives	21
DES TECHNIQUES D'ANIMATION.....	22
Outils pédagogiques	22
Technique d'animation.....	22
DES SUPPORTS (VIDÉOS, JEUX, LITTÉRATURES, ETC.).....	25
Une campagne nationale de prévention	25
Les supports video	26
Des films.....	28
Des expositions	29
Des Jeux.....	30
Des livres.....	31
Les albums pour l'école primaire	32
La médiathèque du site « C'est comme ça »	33
ASSOCIATIONS	33
Les associations œuvrant dans le champ de la prévention des discriminations :	33
LES RESSOURCES	35
Des ressources et outils pédagogiques	35
Ressources d'information.....	35

COMPRENDRE

QUELQUES DÉFINITIONS



LGBTQIA+ ?

Au commencement du mouvement LGBT, dans les années 1970, les définitions d'orientations sexuelles et genres étaient relativement limitées. On parlait surtout d'homosexuels et de gays. Au fur et à mesure, des personnes ont ressenti le besoin de s'éloigner des définitions classiques et de se définir par des nouveaux termes. Ces derniers sont apparus majoritairement après 2010. Afin d'inclure toutes ces identités de genre et d'orientations sexuelles, le sigle de base « LGBT » a donc profondément évolué.

L	L	L	L	L	L	Lesbiennes
G	G	G	G	G	G	Gays
B	B	B	B	B	B	Bisexuels
T	T	T	T	T	T	Trans / Transgenres
	Q	Q	Q	Q	Q	Queers
					Q	En questionnement
				I	I	Intersexes
					A	Androgynes
			A	A	A	Asexuels
						Les autres orientations
			+	+	+	+

Asexuel ou asexuelle

Les personnes asexuelles sont des personnes n'éprouvant pas ou peu d'attraction sexuelle, que ce soit envers elle-même ou d'autres personnes.

Bisexualité

La bisexualité est le fait d'éprouver de l'attirance autant pour les femmes que pour les hommes. Ces attirances peuvent être simultanées ou différées pendant certaines périodes de la vie, où l'on préférera les personnes d'un sexe à celles d'un autre.

Cisgenre ou CIS

C'est une personne dont le genre officiel, celui qu'on lui assigné à la naissance, correspond au genre ressenti. Il s'agit donc par exemple d'une femme qui lorsqu'elle est née a été identifiée comme fille, et qui se reconnaît dans ce genre.

Si la majorité de la population est cisgenre, plusieurs catégories de personnes ne le sont pas : les hommes et femmes transgenres, les personnes non-binaires, et certaines personnes intersexes, auxquelles a été assigné un genre à la naissance qui ne leur convient pas.

Coming out

Il s'agit d'une révélation volontaire de son orientation sexuelle ou de son identité de genre. Cette révélation effectuée par une personne LGBT+ peut se faire à différents niveaux : familial, professionnel, sportif ou social (loisirs, voisins, amis, etc.).

Il revient aux personnes LGBTI de faire leur coming out ou pas. Elles décident quand et comment elles souhaitent le faire en fonction des circonstances et des risques supposés. Une fois son coming out effectué, cette personne est considérée comme « out ».

Outing

L'*outing*, à la différence de l'acte volontaire et personnel qu'est le *coming out*, désigne l'acte de révéler qu'une personne est LGBT+ sans son accord.

Pour la personne *outée*, c'est un acte d'une grande violence, qui peut l'exposer et la fragiliser.

L'*outing* est condamné par la loi.

Discrimination

Une discrimination est le traitement inégal de personnes placées dans une même situation, en raison d'un critère prohibé par la loi. Le principe de non-discrimination et le principe d'égalité sont donc inextricablement liés. Pour autant, toute inégalité ne constitue pas forcément une discrimination. L'article 225-1 du Code pénal dispose que : «Constitue une discrimination toute distinction opérée entre les personnes physiques sur le fondement de leur origine, de leur sexe, de leur situation de famille, de leur grossesse, de leur apparence physique, de la particulière vulnérabilité résultant de leur situation économique, apparente ou connue de son auteur, de leur patronyme, de leur lieu de résidence, de leur état de santé, de leur perte d'autonomie, de leur handicap, de leurs caractéristiques génétiques, de leurs mœurs, de leur orientation sexuelle, de leur identité de genre, de leur âge, de leurs opinions politiques, de leurs activités syndicales, de leur capacité à s'exprimer dans une langue autre que le français, de leur appartenance ou de leur non appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une Nation, une prétendue race ou une religion déterminée.» Il existe plusieurs formes de discrimination pouvant se manifester dans l'emploi, l'éducation, le logement, le service public et l'accès aux biens et aux services.

Gay

C'est un mot d'origine américaine qui se rapporte aux personnes, aux pratiques et à la culture homosexuelle, et en particulier aux hommes. À l'origine dérivé de l'ancien français «gai», ce terme anglais désignait au début du 20e siècle des personnes exubérantes, anticonformistes. Il a peu à peu été utilisé pour parler des homosexuels, surtout à partir des années 1970. Si, à ce moment-là, il a désigné aux États-Unis à la fois les hommes et les femmes homosexuels, très vite les lesbiennes ont milité pour distinguer les deux termes gay et lesbiennes ou lesbiens.

L'usage des deux termes — homosexuel et gay — n'est pas identique : le premier désigne l'orientation sexuelle et les sentiments éprouvés pour une personne du même sexe que le sien, alors que le second est employé plus largement pour parler d'une culture, d'une communauté ou d'un mode de vie regroupant des personnes très diverses. Le terme «gay» est sans doute mieux adapté parce qu'il ne fait pas de référence au sexe, mais plus à une attirance plus romantique ou spirituelle. L'usage du terme est en perpétuelle évolution, selon les environnements et les générations.

L'identité de genre

L'identité de genre est une sensation ou un sentiment interne que nous avons toutes et tous concernant le fait d'être homme, femme, ni un ni l'autre, les deux ou de se trouver n'importe où ailleurs dans le spectre

de genre. Si les normes habituelles nous enseignent qu'il n'y a que deux options (c.-à-d. le genre binaire homme/femme), dans les faits, les gens vivent et expriment leur genre de façons beaucoup plus variées et complexes.

Il y a plusieurs identités de genre différentes, y compris, mais sans s'y restreindre :

- **Agenre** : une personne qui ne se définit pas comme étant un genre en particulier ou qui se définit comme n'ayant aucun genre. Leur identité de genre peut être en dehors des catégories binaires de genre. Certaines personnes agenrées peuvent s'identifier comme transgenre (trans) ou non-binaire, mais ce n'est pas le cas de tous.
- **Androgyne** : une personne dont l'expression du genre (p. ex., les vêtements, la coiffure, etc.) ne correspond pas au genre binaire, ou se situe quelque part entre homme et femme.
- **Cisgenre** : une personne dont l'identité de genre et l'expression de genre correspondent au sexe qui lui a été assigné à la naissance.
- **Genre fluide (Gender fluid)** : une personne dont l'identité de genre et l'expression de genre ne sont pas statiques et peuvent fluctuer avec le temps et/ou les circonstances.
- **Non-binaire** : une personne qui refuse une société qui ne reconnaît que le genre binaire d'homme et de femme, et définit son genre à l'extérieur de ces normes. Les gens non-binaires peuvent s'identifier comme n'ayant pas de genre, comme étant entre les genres ou comme ayant un genre qui n'est pas toujours le même. Les personnes qui se considèrent comme non-binaires peuvent aussi s'identifier comme transgenre.
- **Transgenre (trans)** : une personne dont l'identité de genre ne correspond pas au sexe qui lui a été assigné à la naissance. Les personnes dont l'identité de genre ne se situe pas dans le genre binaire peuvent s'identifier comme transgenre.

Ce ne sont là que quelques unes des identités de genre auxquelles on peut s'identifier – chaque personne est unique.

Le mot « sexe » sert généralement à parler d'une personne du point de vue biologique ou des parties du corps utilisées pour attribuer un sexe à la naissance (les organes génitaux visibles à la naissance, comme le pénis ou le vagin).

Le mot « genre » sert plutôt à décrire comment une personne se sent à l'intérieur (par exemple, comme une femme, un homme, les deux ou aucun des deux, ainsi que toute autre identité représentée dans le spectre des genres). Une personne peut exprimer son genre par le choix du nom ou pronom qu'elle utilise (il, elle, etc.) et par ses vêtements, entre autres.



Harcèlement

Le harcèlement scolaire est défini de la manière suivante : « Un élève est victime de harcèlement lorsqu'il subit, de façon répétitive, des actes négatifs de la part d'un ou plusieurs élèves. Un comportement négatif peut se produire lorsqu'un élève ou un groupe d'élèves inflige un malaise à un autre élève, que ce soit de manière physique (frapper, pousser, frapper du pied, pincer, retenir autrui) ou verbale (menaces, railleries, taquineries et sobriquets).

Les actions négatives peuvent également être manifestées sans parole ni contact physique (grimaces, gestes obscènes, ostracisme ou refus d'accéder aux souhaits d'autrui) ». Cette définition élaborée par Dan Olweus suggère trois dimensions importantes permettant de distinguer le harcèlement des autres formes de comportements violents : le pouvoir, la fréquence, et la nature des agressions.

Hétéronormativité

L'hétéronormativité désigne l'ignorance systématique des relations bi- ou homosexuelles, ou le fait de considérer l'hétérosexualité comme la norme exclusive au quotidien.

Hétérosexualité

C'est le fait d'être principalement ou exclusivement attiré (amoureusement, sexuellement) par des personnes du sexe différent.

Homophobie

Le terme « homophobie » est relativement récent : utilisé pour la première fois en 1971 aux États-Unis, il fait son apparition dans les dictionnaires de langue française à la fin des années 1990. Il est construit à

partir de « homo », abréviation de « homosexuel », et de « phobie », la crainte. Aujourd'hui régulièrement utilisé, il désigne dans une première acception « le rejet de l'homosexualité, l'hostilité systématique à l'égard des homosexuels ».

Force est de constater que les actes et notamment les injures à caractère homophobe, par exemple dans le contexte scolaire, visent les homosexuels, mais aussi tout individu qui, par son attitude, sa façon de s'habiller, son comportement, se démarque de la « norme » assignée aux filles ou aux garçons.

Ainsi, selon Daniel Borrillo et Caroline Mecary (in « L'homophobie » avril 2019), l'homophobie est une forme spécifique du sexisme : « *les homosexuels ne sont plus les seules victimes de la violence homophobe, mais celle-ci vise également tous ceux qui n'adhèrent pas à l'ordre classique des genres : travestis, transgenres, bisexuels, femmes hétérosexuelles avec une forte personnalité, hommes hétérosexuels délicats ou manifestant une grande sensibilité* ».

Homosexualité

C'est le fait d'être principalement ou exclusivement attiré (amoureusement, sexuellement) par des personnes du même sexe.

Intersexe

Près d'un individu sur 2000 ne rentre pas dans la définition classique de l'homme ou de la femme en raison de différences anatomiques, que ce soit au niveau des organes génitaux, reproducteurs ou des chromosomes. Ces personnes sont dites « intersexes » — d'où la lettre « I » de LGBTI — et elles peuvent se considérer de sexe masculin, féminin ou indéfini.

On parle également de **variations du développement sexuel**.

Lesbienne/saphisme

Se dit d'une personne qui s'identifie comme femme et qui est attirée physiquement, sexuellement, et/ou émotionnellement par d'autres femmes et qui s'identifie comme étant lesbienne.

Le mot « lesbienne » ainsi que le mot « saphisme » (fait d'être lesbienne) proviennent du nom de la poétesse grecque Sappho, qui vivait sur l'île de Lesbos vers le VI^e siècle av. J.-C. et a chanté l'amour des femmes pour d'autres femmes. L'utilisation du mot « lesbienne » pour désigner une femme homosexuelle date du XIX^e siècle, ce mot est donc récent, mais l'allusion à Sappho est importante : elle montre qu'il y a toujours eu, partout dans le monde, des femmes lesbiennes.



Orientation sexuelle

Ce terme désigne les attirances et les désirs d'une personne pour d'autres, quel que soit leur sexe. Il existe plusieurs orientations sexuelles : hétérosexuelle, homosexuelle, bisexuelle, asexuelle (ne pas ressentir d'attraction sexuelle pour quiconque), pansexuel et beaucoup d'autres.

Pansexuelle ou pansexuel

Se dit d'une personne qui peut ressentir une attraction sexuelle, affective, physique, émotive et/ou spirituelle envers une autre personne, peu importe son identité de genre.

Queer

C'est un terme qui englobe toutes les orientations sexuelles et les identités de genre de la communauté LGBTQIA+. Le terme « queer » peut être à la fois positif et négatif. Historiquement, ce mot a été utilisé comme une insulte, mais il a depuis ce temps été adopté par les gens de la communauté LGBTQIA+ afin de revendiquer l'utilisation de ce mot pour s'identifier soi-même, d'une façon positive.

Lesbophobie

Ce terme désigne les manifestations de rejet, de haine dont sont victimes les lesbiennes du fait d'être femmes et homosexuelles, ou supposées l'être. Ce terme a été créé afin de mieux spécifier les violences et discriminations à l'encontre des lesbiennes et qu'elles ne soient plus « oubliées » ou moins considérées par le terme générique homophobie qui était perçu trop souvent, et encore maintenant, comme ne concernant que les hommes homosexuels.

LGBTphobie

Ce terme récent est créé à partir de l'acronyme LGBT et de phobie. Il permet de faire référence en un seul mot, plus court, aux peurs, rejets, stigmatisations, violences et discriminations dont sont victimes les personnes LGBT. Il est moins employé qu'homophobie.



LEGISLATION

AGRESSION-LGBTPHOBIE, UNE CIRCONSTANCE AGGRAVANTE



Au début des années 2000, plusieurs textes sont votés ou amendés par le Parlement, inscrivant dans la loi la lutte contre la violence perpétrée envers des individus en raison de leur orientation sexuelle réelle ou supposée : c'est l'intention de l'agresseur qui compte, en l'occurrence son mobile LGBTIQIA+phobe assimilé à un mobile raciste.

L'homophobie peut être une circonstance aggravante de certaines infractions, c'est-à-dire qu'elle peut alourdir la peine encourue.

L'article 132-77 du Code pénal (CP) exige des manifestations extérieures d'homophobie concomitantes à l'infraction : « l'infraction est précédée, accompagnée ou suivie de propos, écrits, utilisation d'images ou d'objets ou actes de toute nature portant atteinte à l'honneur ou la considération de la victime ou d'un groupe de personnes dont fait partie la victime à raison de leur orientation sexuelle vraie ou supposée ».

À l'école, du fait de leur orientation ou de leur identité de genre, des élèves ou des adultes peuvent être victimes d'actes à caractère discriminatoire et de violences qui tombent sous le coup de la loi.

- **Les violences verbales sévèrement sanctionnées** : l'injure est punie de 12 000 € d'amende lorsqu'elle est proférée par des discours, cris ou menaces dans des lieux publics, mais aussi lorsqu'elle est diffusée par écrit, dessin ou image. Si le caractère homophobe ou transphobe est retenu, la peine encourue est portée à six mois d'emprisonnement et 22 500 € d'amende.

En cas de provocation à la discrimination, à la haine ou à la violence, la peine encourue est d'un an d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende.

Par ailleurs, la répression des provocations, diffamations et injures non publiques à caractère raciste, sexiste, homophobe ou encore transphobe a été renforcée par un décret du 3 août 2017 : les personnes poursuivies pour de tels faits encourrent une amende d'un maximum de 1500 €.

- **Le mobile LGBTQphobe comme circonstance aggravante** : Depuis la loi n° 2017-87 du 27 janvier 2017, l'article 132-77 du Code pénal prévoit un dispositif général aggravant les peines applicables aux infractions pénales commises avec un mobile homophobe ou transphobe, que la victime soit ou non lesbienne, gay, bi ou trans.

Les mineurs ne peuvent pas être jugés devant les juridictions pénales ordinaires, mais ils peuvent avoir à répondre de leurs actes devant le juge des enfants, le tribunal pour enfants ou la cour d'assises des mineurs.

INFRACTION	Texte définissant l'infraction sans circonstance aggravante	Peine maximale sans circonstance aggravante	Texte définissant l'infraction avec circonstance aggravante	Peine maximale avec circonstance aggravante
Meurtre	Art.221-1 du Code pénal	30 ans de prison	Art 221-4 du Code pénal +art.132-77	Prison à vie
Torture et actes de barbarie	Art.222-1 du Code pénal	15 ans de prison	Art 222-3 du Code pénal +art.132-77	20 ans de prison
Violences ayant entraîné la mort sans intention de la donner/coups mortels	Art.222-7 du Code pénal	15 ans de prison	Art 222-7 du Code pénal +art.132-77	20 ans de prison
Viol	Art.222-23 du Code pénal	15 ans de prison	Art 222-24 du Code pénal +art.132-77	20 ans de prison
Violences ayant entraîné une mutilation ou une infirmité permanente	Art.222-9 du Code pénal	10 ans de prison	Art 222-9 du Code pénal +art.132-77	15 ans de prison
Extorsion	Art.312-1 du Code pénal	7 ans de prison	Art.312-1 du Code pénal +art.132-77	10 ans de prison
Agressions sexuelles autres que le viol	Art.222-27 du Code pénal	5 ans de prison	Art.222-27 du Code pénal +art.132-77	7 ans de prison
Menaces de mort avec l'ordre de remplir une condition	Art.222-18 du Code pénal	5 ans de prison	Art.222-18 du Code pénal +art.132-77	7 ans de prison
Chantage	Art.312-10 du Code pénal	5 ans de prison	Art.312-10 du Code pénal +art.132-77	7 ans de prison
Discrimination commise par une personne dépositaire de l'autorité publique ou chargée d'une mission de service public	Art.432-7 du Code pénal	5 ans de prison	Pas de circonstance aggravante pour LGBTIphobie	Pas de circonstance aggravante pour LGBTIphobie
Violences ayant entraîné une incapacité de travail totale de plus de 8 jours	Art.222-11 du Code pénal +art.132-77	3 ans de prison	Art.222-11 du Code pénal +art.132-77	6 ans de prison
Vol	Art.311-1 +art.311- 3du code pénal	3 ans de prison	art.311- 3 du Code pénal+ art.132-77	6 ans de prison
Menaces de commettre un crime ou un délit contre les personnes avec l'ordre de remplir une condition	Art.222-18 du Code pénal	3 ans de prison	Art.222-18 du Code pénal +art.132-77	6 ans de prison
Menace de mort, soit réitérée, soit matérialisée par un écrit une image ou tout autre objet	Art.222-17 du Code pénal	3 ans de prison	Art.222-17 du Code pénal +art.132-77	6 ans de prison
Menace de commettre un crime ou délit contre les personnes, soit réitérée, soit matérialisée par un écrit une image ou tout autre objet	Art.222-17 du Code pénal	3 ans de prison	Art.222-17 du Code pénal +art.132-77	6 ans de prison
Diffamation publique	Art.32 alinéa 1 de la loi du 29 juillet 1881	12000 Euros d'amende	Art.32 alinéa 3 de la loi du 29 juillet 1881	1 an de prison
Injure publique	Art.33 alinéa 2 de la loi du 29 juillet 1881	12000 Euros d'amende	Art.33 alinéa 4 de la loi du 29 juillet 1881	1 an de prison
Violences ayant entraîné une incapacité de travail totale inférieure ou égale à 8 jours	Art. R625-1 du Code pénal	1500 euros d'amende	Art.222-13, 5ter du Code pénal	3 ans de prison
Diffamation non publique	Art. R621-1 du Code pénal	38 euros d'amende	Art. R625-8 du Code pénal	1500 euros d'amende.
Injure non publique	Art. R621-2 du Code pénal	38 euros d'amende	Art. R625-8-1 du Code pénal	1500 euros d'amende.

Les LGBTphobies peuvent aussi être réprimées en tant qu'infractions spécifiques. Ainsi, la provocation à la haine ou à la violence ou aux discriminations fondées sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre est punie d'un an d'emprisonnement et de 45000 euros d'amende (Art. 24 al. 9, loi 29 juillet 1881)

ÉVOLUTION DE LA LÉGISLATION

En novembre 2018, face à une résurgence des agressions homophobes et transphobes, [des mesures d'urgence ont été prises pour lutter contre la haine envers les personnes lesbiennes, gays, bi et trans](#). Dans le prolongement de ces mesures, la ministre de la Justice a adressé aux parquets, en mai 2019, dans le cadre de la mise en oeuvre de la loi de programmation de la justice, [une circulaire de lutte contre les discriminations et les actes de haine](#). Fin 2016, un plan de mobilisation contre la haine et les discriminations envers les personnes LGBT s'est accompagné de l'extension du domaine d'intervention de la [délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT \(DILCRAH\)](#).

- Pour répondre au recul des droits LGBTIQIA+ dans certains pays de l'UE, les députés européens ont adopté, le **11 mars 2021**, une résolution qui reconnaît l'ensemble du territoire européen comme [«zone de liberté LGBTIQ»](#). Cette résolution rappelle que les autorités nationales, à tous les niveaux de gouvernance et dans l'ensemble de l'Union, devraient protéger et promouvoir l'égalité et les droits fondamentaux pour tous, y compris pour les personnes LGBTIQ.

- [La loi interdisant les pratiques visant à modifier l'orientation sexuelle ou l'identité de genre d'une personne a été promulguée le 31 janvier 2022 et a été publiée au Journal officiel du 1 février 2022](#). Le texte vise à mieux lutter contre les thérapies de conversion. Une infraction spécifique est créée. L'expression «thérapie de conversion», née aux États-Unis dans les années 1950, renvoie à des pratiques prétendant modifier l'orientation sexuelle ou l'identité de genre d'une personne.

UNE PRIORITÉ POUR LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse s'est engagé depuis plusieurs années dans la lutte contre l'homophobie et la transphobie en sensibilisant l'ensemble de la communauté éducative aux effets des violences fondées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre, ainsi qu'en prévenant celles-ci. Pour une meilleure prise en compte des questions relatives à l'identité de genre en milieu scolaire, l'Éducation nationale établie dans [sa circulaire du 29 septembre 2021](#) les lignes directrices relatives à la transidentité en milieu scolaire.



AGIR

LES VIOLENCES PHYSIQUES - PSYCHOLOGIQUES - VERBALES

DEFINIR

VIOLENCE PHYSIQUE :

À partir du moment où une personne vous porte volontairement un ou plusieurs coups, il s'agit d'une agression physique. La loi appelle cela des « violences volontaires ».

Dans le langage courant, on appelle souvent cela « coups et blessures ».

Il n'est pas possible de lister toutes les formes que cela peut prendre, mais on peut en donner plusieurs exemples :

- Gestes violents : gifle, coup de pied ;
- Usage d'un objet : coup de couteau, projection de cailloux, choc à l'aide d'une voiture
- Usage d'un animal : attaque par un chien.

À partir du moment où les violences vous ont fait du mal, que ce soit physiquement ou psychologiquement, l'agresseur ou agresseuse peut être poursuivi et condamné, même si les blessures n'ont pas l'air graves (pas de traces visibles).



	Sans LGBTIphobie	Avec LGBTIphobie
Pas de dommage durable	750 € d'amende	3 ans de prison 45 000 € d'amende
Moins de 8 jours d'ITT selon un-e médecin légiste	1 500 € d'amende	3 ans de prison 45 000 € d'amende
Plus de 8 jours d'ITT selon un-e médecin légiste	3 ans de prison 45 000 € d'amende	6 ans de prison
Séquelles durable ou handicap causé par l'agression	10 ans de prison 150 000 € d'amende	15 ans de prison
L'agresseur a tué la victime sans le vouloir	15 ans de prison	20 ans de prison
L'agresseur a tué la victime volontairement	30 ans de prison	Prison à vie

VIOLENCE MORALE :

- DIFFAMATION :

On parle de diffamation quand une personne propage de fausses informations au sujet de quelqu'un d'autre : contrairement à une injure, qui est blessante en elle-même, les propos diffamatoires sont blessants pour la victime, car ils sont faux, et souvent dénigrants.

Toutes les diffamations sont interdites par la loi, que ce ne soit en personne ou en ligne (réseaux sociaux, SMS, etc.), aussi bien en public qu'en privé, et que la victime soit présente ou pas (propos rapportés).

Le caractère public ou privé de la diffamation sera pris en compte pour déterminer la peine encourue par l'auteur de la diffamation :

- Une diffamation est considérée comme publique à partir du moment où elle est tenue dans un lieu où elle pourrait être entendue (ou lue) par d'autres personnes n'ayant aucun lien avec la victime ou son agresseur.

Ex. : propos diffamatoires tenus dans un parc, dans la rue, depuis un balcon, ou encore publiés sur les réseaux sociaux sur un compte dont tout le monde peut voir les publications.

- À l'inverse, la diffamation est considérée comme privée lorsque les propos sont tenus dans un endroit qui ne permettrait pas qu'ils soient entendus par d'autres personnes. La diffamation sera également considérée comme privée si les propos pouvaient être entendus par d'autres, mais que ces personnes ont un lien avec la victime.

Ex. : propos diffamatoires tenus lors d'une réunion de famille, dans une salle de classe, par un SMS adressé à la victime, ou encore publiés sur les réseaux sociaux sur un compte dont tout le monde ne peut pas voir les publications.

Des propos diffamatoires seront qualifiés de LGBTIphobe lorsqu'ils visent l'orientation sexuelle ou l'identité de genre de la personne visée. La loi utilise les termes « réelle ou supposée » : peu importe donc que la victime soit effectivement LGBTIQIA+ ou non, seuls sont pris en compte les propos tenus et l'intention de l'auteur ou autrice de la diffamation.

	Sans LGBTIphobie	Avec LGBTIphobie
Diffamation privée	38 € d'amende	1 500 € d'amende
Diffamation publique	12 000 € d'amende	1 an de prison 45 000 € d'amende

HARCELEMENT SEXUEL

Il y a harcèlement sexuel dès qu'une personne fait, à plusieurs reprises, des remarques, des réflexions, des commentaires à connotation sexuelle, ou encore qu'elle exerce des pressions pour obtenir de sa victime un acte de nature sexuelle, et que ces comportements portent atteinte à la dignité de la victime en l'humiliant, en l'offensant ou en l'intimidant.

Cela peut, par exemple, prendre la forme d'écrits à caractère sexuel ou obscène, de gestes déplacés, d'injures ou d'images à caractère pornographique;

Dans le cas où il y a un contact entre le ou les agresseurs et la victime, il s'agit alors d'une agression sexuelle.

LOI n° 2019-222 du 23 mars 2019 de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice en son article 71 modifie [Article 621-1](#) du Code pénal - Constitue un outrage sexiste le fait, hors les cas prévus aux articles 222-13, 222-32, 222-33 et 222-33-2-2, d'imposer à une personne tout propos ou comportement à connotation sexuelle ou sexiste qui soit porte atteinte à sa dignité en raison de son caractère dégradant ou humiliant, soit créé à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante.

Art. 222-33 du Code pénal

I. - Le harcèlement sexuel est le fait d'imposer à une personne, de façon répétée, des propos ou comportements à connotation sexuelle ou sexiste qui soit portent atteinte à sa dignité en raison de leur caractère dégradant ou humiliant, soit créent à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante.

L'infraction est également constituée :

1° lorsque ces propos ou comportements sont imposés à une même victime par plusieurs personnes, de manière concertée ou à l'instigation de l'une d'elles, alors même que chacune de ces personnes n'a pas agi de façon répétée ;

2° lorsque ces propos ou comportements sont imposés à une même victime, successivement, par plusieurs personnes qui, même en l'absence de concertation, savent que ces propos ou comportements caractérisent une répétition.

II. - Est assimilé au harcèlement sexuel le fait, même non répété, d'user de toute forme de pression grave dans le but réel ou apparent d'obtenir un acte de nature sexuelle, que celui-ci soit recherché au profit de l'auteur des faits ou au profit d'un tiers.

III. - Les faits mentionnés aux I et II sont punis de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende.

Ces peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et 45 000 € d'amende lorsque les faits sont commis :

1° Par une personne qui abuse de l'autorité que lui confèrent ses fonctions ;

2° sur un mineur de quinze ans ;

3° sur une personne dont la particulière vulnérabilité, due à son âge, à une maladie, à une infirmité, à une déficience physique ou psychique ou à un état de grossesse, est apparente ou connue de leur auteur ;

4° sur une personne dont la particulière vulnérabilité ou dépendance résultant de la précarité de sa situation économique ou sociale est apparente ou connue de leur auteur ;

5° par plusieurs personnes agissant en qualité d'auteur ou de complice ;

6° par l'utilisation d'un service de communication au public en ligne ou par le biais d'un support numérique ou électronique ;

7° alors qu'un mineur était présent et y a assisté ;

8° par un ascendant ou par toute autre personne ayant sur la victime une autorité de droit ou de fait.

	Sans circonstance aggravante de LGBTIphobie	Avec circonstance aggravante de LGBTIphobie
Outrage sexuel	750 € d'amende	1 500 € d'amende
Diffamation publique	12 000 € d'amende	1 an de prison 45 000 € d'amende

HARCELEMENT MORAL

Le harcèlement en milieu scolaire ou universitaire est identique au harcèlement en général : ce sont des agissements (paroles, gestes ou comportements), répétés (au moins 2 fois), qui ont pour conséquences la dégradation de la santé, de l'estime de soi ou des conditions de vie de la victime.

Le plus souvent, cela prend la forme de commentaires ou de moqueries régulières sur le physique de la victime, sur ses goûts, sur sa façon de s'habiller, de se coiffer ou de se maquiller, ou encore sur sa façon de parler.

Lorsque ce harcèlement s'installe, les conséquences peuvent être très graves pour l'élève ou l'étudiant :

- Nervosité, trouble du sommeil, cauchemar, difficultés endormissement ou réveil
- Perte d'appétit, troubles du comportement alimentaire, maux de ventre
- Maux de tête, fatigue, manque d'énergie, dévalorisation de soi
- Menace de se blesser ou de blesser les autres, anxiété, tristesse, manque d'envie, Idées noires
- Peur ou refus d'aller en cours
- Angoisse à la réception de SMS ou lors de la consultation de réseaux sociaux, fréquentation assidue des réseaux sociaux ou retrait total
- Agressivité, insatisfaction, irritabilité, repli sur soi, isolement
- Baisse des résultats scolaires, surinvestissement scolaire, difficulté de concentration
- Conduites auto-mutilatoires (se taillade le bras, se griffe, se blesse)
- Conduites à risques ou addictives

OUTING

Articles 226-1 du code pénal

Est puni d'un an d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende le fait, au moyen d'un procédé quelconque, volontairement de porter atteinte à l'intimité de la vie privée d'autrui :

1. En captant, enregistrant ou transmettant, sans le consentement de leur auteur, des paroles prononcées à titre privé ou confidentiel ;
2. En fixant, enregistrant ou transmettant, sans le consentement de celle-ci, l'image d'une personne se trouvant dans un lieu privé.

Lorsque les actes mentionnés au présent article ont été accomplis au vu et au su des intéressés sans qu'ils s'y soient opposés, alors qu'ils étaient en mesure de le faire, le consentement de ceux-ci est présumé.

SITUATIONS

REPONDRE À DES SITUATIONS DU QUOTIDIEN :

MENE2128373C / Circulaire du 29-9-2021

Le changement de prénom

Pour les élèves concernés, adopter un nouveau prénom et demander l'utilisation de pronoms correspondant à leur genre peuvent être des étapes très importantes. Il est à noter que les mineurs peuvent, avec l'accord de leurs représentants légaux, demander un changement de prénom à l'état civil, mais que l'utilisation d'un prénom d'usage est une étape nécessaire avant une modification éventuelle de l'état civil. Ainsi, pour de nombreux jeunes transgenres d'âge scolaire, la reconnaissance sociale de l'identité de genre passe par le recours à un prénom d'usage.

Dans le cas le plus fréquent, quand l'état civil n'a pas été modifié, si la demande est faite avec l'accord des deux parents de l'élève mineur, il s'agit alors de veiller à ce que le prénom choisi soit utilisé par l'ensemble des membres de la communauté éducative, le respect de l'identité de genre d'un élève ne devant pas être laissé à la libre appréciation des adultes et des autres élèves.

De la même façon, pour accompagner ce changement, l'établissement scolaire substitue le prénom d'usage, de manière cohérente et simultanée, dans tous les documents qui relèvent de l'organisation interne (listes d'appel, carte de cantine, carte de bibliothèque, etc.) ainsi que dans les espaces numériques (ENT, etc.). En revanche, la prise en compte du contrôle continu pour les épreuves de certains diplômes nationaux implique que seul le prénom inscrit à l'état civil soit pris en compte dans les systèmes d'information organisant le suivi de notation des élèves.

En tout état de cause, l'établissement, bien que soucieux de l'accompagnement de l'élève, ne peut opérer un tel aménagement sans l'accord des représentants légaux. L'exercice de l'autorité parentale, qui recouvre un ensemble de droits et de devoirs ayant pour finalité l'intérêt de l'enfant, ne saurait être remis en cause.

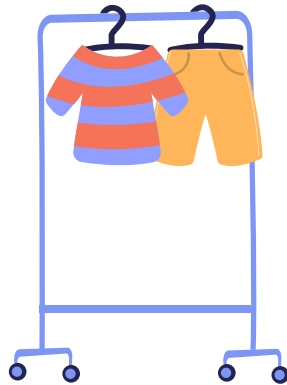
Ainsi, si les parents de l'élève mineur s'opposent à l'utilisation d'un prénom d'usage demandé par leur enfant dans son cadre scolaire, il conviendra alors, dans l'intérêt de l'élève et à son initiative, d'instaurer un dialogue avec sa famille.

Dans l'hypothèse plus rare où la modification de l'état civil a été obtenue, tous les documents administratifs relatifs à la scolarité de l'élève et aux examens doivent être rectifiés dans les meilleurs délais afin de les faire correspondre aux documents d'identité. À la demande de la personne, les diplômes et les bulletins scolaires délivrés avec l'ancien prénom doivent être réédités avec le bon prénom.

L'expression de genre et les normes vestimentaires

Outre l'utilisation du prénom et des pronoms d'usage, le respect des choix liés à l'habillement et à l'apparence est également un aspect important de la reconnaissance de l'identité de genre de ces jeunes. Il appartient aux personnels de veiller à ce que l'expression de genre des élèves ne soit pas remise en cause ou moquée, notamment de la part des autres élèves et des personnels. Les mesures contre le harcèlement et le cyberharcèlement du programme pHARe (Programme de lutte contre le harcèlement à l'école) s'appliquent particulièrement à ce type de situations.

Il convient également de s'assurer que les règles de vie scolaire, en particulier celles relatives aux tenues vestimentaires, ne font pas l'objet de consignes différenciées selon le genre. Ainsi, les vêtements et accessoires autorisés et interdits le sont pour tous les élèves sans distinction, notamment lorsque ces interdictions sont justifiées par des impératifs de sécurité. Il en va de même pour le port du maquillage et des bijoux - y compris dans les filières professionnelles et durant les périodes de formation en milieu professionnel.



L'usage des espaces d'intimité

Les élèves concernés peuvent également exprimer des préoccupations liées à l'usage des espaces d'intimité (toilettes, vestiaires, dortoirs) lorsqu'il n'y a pas de lieux appropriés (par exemple des toilettes mixtes). À la demande des intéressés et selon la disponibilité des lieux, différentes options peuvent être envisagées :

- l'établissement, lorsque cela est possible, peut autoriser l'élève à accéder à des toilettes individuelles et à des espaces privés dans les vestiaires et au sein de l'internat ;
- l'établissement peut autoriser l'élève à utiliser les toilettes et vestiaires conformes à son identité de genre, en veillant, quand l'élève concerné est identifié par ses pairs comme étant transgenre, à accompagner la situation ;
- l'établissement peut autoriser l'élève à occuper une chambre dans une partie de l'internat conforme à son identité de genre dans les mêmes conditions ; une solution peut être recherchée en concertation avec les camarades de l'élève concerné pour le partage d'une chambre ; en tout état de cause, les solutions mises en œuvre devront nécessairement avoir fait l'objet d'un consensus ;
- l'établissement peut convenir avec l'élève de la mise en place d'horaires aménagés pour l'utilisation des vestiaires et des salles de bain/douches collectives.

Par ailleurs, il convient d'exercer une vigilance particulière dans ces espaces où tous les élèves, et a fortiori les jeunes transgenres, se sentent plus vulnérables et se trouvent plus particulièrement exposés aux risques de violences et de harcèlement.

Les choix relatifs aux toilettes, aux vestiaires et aux dortoirs doivent également, dans la mesure du possible, s'appliquer lors des déplacements, sorties et voyages scolaires. Les établissements scolaires peuvent être amenés, avec l'autorisation de l'élève et des représentants légaux, à communiquer - dans le cas par exemple d'une compétition sportive à l'extérieur ou d'un échange scolaire - avec un autre établissement ou une structure d'accueil pour s'assurer que l'élève aura accès à des installations sécurisées et conformes à ses besoins.

PREVENIR ET ANTICIPER



Au-delà des actes pénalement répréhensibles, les manifestations de l'homophobie et de la transphobie « ordinaires » relèvent parfois du harcèlement. Elles peuvent affecter gravement la construction personnelle et la réussite scolaire des jeunes et contribuent à la dégradation du climat scolaire. Les prévenir, dans l'enceinte des établissements, est donc une absolue nécessité pour assurer la sécurité des élèves et l'égalité des chances entre tous et toutes.

Le code de l'éducation – notamment ses articles L.111-1, L. 121-1, L. 312-17-1 et L. 721-2 – énonce clairement que l'École compte parmi ses missions celle d'offrir les conditions d'un climat scolaire serein et un cadre protecteur aux élèves et aux personnels. Elle « veille à l'inclusion scolaire de tous les enfants, sans aucune distinction », garantit la réussite de tous et permet à chacun de « développer sa personnalité » (art. L.111-1). La circulaire n° 2011-112 du 1er août 2011 sur le règlement intérieur dans les établissements publics locaux d'enseignement précise que le « refus de tout propos ou comportement à caractère raciste, antisémite, xénophobe, sexiste et homophobe » doit être inscrit dans le règlement intérieur de chaque établissement ;

- Intégrer explicitement l'interdit des violences LGBTQIA+phobes dans le règlement intérieur
- La circulaire n° 2011-112 du 1er août 2011 sur le règlement intérieur dans les établissements publics locaux d'enseignement précise que le « refus de tout propos ou comportement à caractère raciste, antisémite, xénophobe, sexiste et homophobe » doit être inscrit dans le règlement intérieur de chaque établissement
- Conduire une réflexion en équipe sur les espaces où ces violences sont souvent présentes : toilettes et vestiaires

IDENTIFIER

- Configurer le logiciel de vie scolaire (Pronote...) pour identifier les violences LGBTQIA+phobes afin de disposer d'un outil de mesure du phénomène et d'évaluation des effets des actions mise en œuvre dans l'établissement
- Utiliser le questionnaire climat scolaire
- Utiliser le questionnaire "Mon CVL s'engage" / "Mon CVC s'engage"

REAGIR

- Ne pas banaliser les insultes LGBTQIA+phobes
- Intégrer ces violences dans le plan de prévention du harcèlement de l'établissement
- Définir et mettre en œuvre un protocole d'accompagnement de la victime
- Élaborer une réponse éducative spécifique pour l'auteur (en utilisant par exemple les mesures de responsabilisation)

AGIR AVEC LES ÉLÈVES

INFORMER

Apposer dans l'établissement les affiches de la campagne nationale du ministère de l'Éducation nationale (dans les couloirs, dans les salles de classe... et pas uniquement à l'infirmerie)

SENSIBILISER

Organiser des séances spécifiques sur la LGBTphobie, dans le cadre de l'éducation à la sexualité, de l'EMC... en faisant éventuellement appel à des associations agréées.



CRÉER DES ALLIANCES

Inciter tous les élèves à s'engager personnellement et collectivement contre les LGBTphobies en utilisant les ressources de la campagne « Tous égaux, tous alliés »

MISE EN PLACE DE PROJETS

CRÉER DES TEMPS FORTS

17 mai - Journée mondiale contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie

La prévention des manifestations de l'homophobie et de la transphobie « ordinaires » dans les établissements scolaires est une absolue nécessité pour assurer un climat scolaire serein pour tous. Il s'agit de faire acquérir à tous les élèves le principe de l'égalité de dignité des personnes.

Repli sur soi, échec scolaire, décrochage scolaire sont des conséquences connues de l'homophobie et de la transphobie. L'institution scolaire se doit de lutter contre l'isolement des élèves.

Célébrée le 17 mai, la Journée mondiale contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie est l'occasion de renforcer davantage la lutte contre toutes formes de discriminations.

Faire participer l'établissement à des concours permettant aux élèves de travailler sur l'homophobie et la transphobie

[Le prix Non au harcèlement](#)

Le prix Non au harcèlement distingue les affiches et vidéos contre le harcèlement conçues par les élèves du cycle 3 à la classe de terminale et les personnels des établissements scolaires dans le cadre de projets pédagogiques.

Le prix national Éthic'Action

Le prix national Éthic'Action, organisé par l'union nationale du sport scolaire (UNSS), encourage les collégiens et les lycéens à réaliser des actions exemplaires et citoyennes dans le cadre de leur pratique sportive. Ils peuvent notamment travailler sur le thème « Lutter contre le sexisme et/ou l'homophobie ». Le porteur du projet, qui peut être pluridisciplinaire, est un professeur d'EPS qui participe avec les jeunes licenciés de son AS à la mise en œuvre de l'action éducative.

Le concours vidéo Buzzons contre le sexisme

Le concours vidéo Buzzons contre le sexisme, initiative de l'association V.ideo, s'adresse à tous les jeunes de moins de 25 ans et invite les candidats et candidates à réaliser une courte vidéo proposant un message original de prévention du sexisme ou de l'homophobie.

Organiser une projection-débat

Les œuvres audiovisuelles constituent un bon moyen d'appréhender avec les élèves les questions liées à l'orientation sexuelle, à l'identité de genre et aux LGBTphobies.

Le film COMING OUT

À travers un montage de vidéos filmées par des jeunes du monde entier, COMING OUT fait vivre au plus près ce moment de basculement intime, et social, qu'est le coming out.

Pour organiser une projection pour un public scolaire, vous devez contacter : programmation@kmbofilms.com

- [Télécharger le dossier pédagogique](#)

Le site Zéro de conduite

Les ressources pédagogiques du site Zéro de conduite pour travailler, débattre, s'instruire à partir des films de l'actualité et du patrimoine.

- [Télécharger le dossier pédagogique](#) du film «1:54» (apprendre à combattre le harcèlement scolaire et l'homophobie)
- [Télécharger le dossier pédagogique](#) du film 'Rafiki» (Analyse des discriminations et violences dont sont victimes les personnes LGBT)



MOBILISER LES INSTANCES

Mobiliser un ensemble d'acteurs au sein de l'établissement

Sous la responsabilité du chef d'établissement, les équipes éducatives de chaque collège ou lycée déterminent des modalités de déploiement de ces actions. Elles peuvent concrètement s'appuyer sur les instances internes comme le comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement (CESCE), le conseil pédagogique, et sur l'ensemble des acteurs de la vie scolaire au premier rang desquels les CPE. Le référent « égalité filles-garçons » de l'établissement, qui compte parmi ses missions le renforcement de la lutte contre les LGBTphobies, joue un rôle prépondérant et articule la prévention des LGBTphobies avec les initiatives de lutte contre le sexisme.

Il apparaît particulièrement essentiel de s'appuyer sur les élèves eux-mêmes, notamment à travers leurs représentants : les délégués de classe, le conseil de la vie lycéenne (CVL) ou le conseil de la vie collégienne (CVC). Les élèves élus doivent ainsi être prioritairement sensibilisés aux enjeux de la lutte contre les LGBTphobies et leurs initiatives en la matière doivent être encouragées. Les affichages dans l'établissement peuvent également servir de point de départ à des échanges avec les élèves sur ce qui se passe dans l'enceinte scolaire et ce qu'ils peuvent y observer.

PLACE DE L'ÉCOLE PROMOTRICE DE SANTÉ

PROMOUVOIR LA DIVERSITÉ ET DÉCONSTRUIRE LES STÉRÉOTYPES

Aborder les questions relatives aux discriminations et aux stéréotypes fondés sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre, inscrites notamment dans les programmes de l'enseignement moral et civique.

L'homophobie est inscrite comme objet d'enseignement dans les programmes d'enseignement moral et civique dès le cycle 2 (« Le respect des autres dans leur diversité »), au même titre que d'autres atteintes au respect dû à autrui : « racisme, antisémitisme, sexisme, xénophobie, homophobie, handicap, harcèlement, etc. ».

Le sujet de la transphobie est introduit dans le programme d'EMC du cycle 4.

- [Programme d'enseignement moral et civique de l'école et du collège \(cycles 2, 3 et 4\)](#)

Les programmes d'enseignement du lycée permettent aussi d'aborder les sujets de l'homophobie, de la transphobie et de l'évolution des droits des personnes LGBT.

- Deux séances pour la classe de seconde : [séance 1](#) ; [séance 2](#)

Les questions relatives à l'orientation sexuelle et à l'identité sont également inscrites dans les de l'éducation à la sexualité.

- [Circulaire n° 2018-111 du 12-9-2018](#)

Plus généralement, les sujets relatifs aux orientations sexuelles et aux identités de genre, aux stéréotypes de sexe et aux discriminations peuvent être abordés dans l'ensemble des disciplines tout au long de la scolarité des élèves. En effet, les personnes LGBT ne doivent pas seulement être évoquées pour dénoncer les violences dont elles sont victimes : elles peuvent aussi être positivement citées pour leur contribution à la littérature, à l'histoire ou aux arts (par exemple : histoire de la dépénalisation de l'homosexualité ou encore l'étude de la conquête des droits). Car la visibilité est un levier puissant pour faire reculer l'homophobie et la transphobie.



LA FORMATION EAFC

DEVENIR FORMATEUR DE FORMATEURS

Création d'une équipe académique de formateur LGBTQIA+

Objectif :

Se positionner en tant que formateur afin d'acquérir les techniques de transmission des connaissances sur la LGBTQIA+phobie

FORMATION INTERVENIR POUR LUTTER CONTRE LA LGBTQIA+PHOBIE

Objectifs :

Acquérir une meilleure compréhension de la problématique du genre pour une meilleure prise en charge des apprenants et pour lutter contre toute forme de stéréotypes et de discrimination, afin de :

- Développer une culture de tolérance et accompagner l'émergence de l'esprit de groupe favorisant le bien vivre ensemble, le développement de l'estime de soi et des autres ;
- Prévenir et lutter contre les violences et les discriminations pour garantir la réussite et l'épanouissement de tous ;
- Promouvoir l'égalité des chances : développer des actions pour lutter contre tous les stéréotypes notamment sexistes.

UTILISER LES RESSOURCES NATIONALES

[Contre l'homophobie sur le site du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse](#)

[Agir à l'école contre les LGBT-phobies sur Éduscol](#)

[Prévenir l'homophobie et la transphobie à l'école sur Éduscol](#)

PISTES POUR TRAVAILLER EN CLASSE

MIEUX IDENTIFIER LES COMPORTEMENTS LGBTPHOBES POUR MIEUX Y RÉPONDRE

L'homophobie et la transphobie se nourrissent de tous les stéréotypes et de toutes les normes sociales liées au sexe et à la sexualité. Ces représentations normatives de la masculinité et de la féminité sont à l'origine de manifestations très diverses et plus ou moins explicites de sexisme, d'homophobie et de transphobie dans le milieu scolaire, des formes les plus graves (discriminations, violences physiques, injures, moqueries) aux plus anodines en apparence (stéréotypes, « blagues », remarques, etc.). Ces agissements, semblant de moindre intensité, peuvent cependant avoir des conséquences sérieuses lorsqu'ils s'installent dans la durée. Ils créent de la souffrance chez les jeunes qui subissent une homophobie et une transphobie dites « ordinaires » et in fine peuvent avoir des répercussions sur leur scolarité et sur leur construction personnelle.

Consulter des exemples d'agissements LGBTphobes dans les établissements scolaires dans le guide d'accompagnement de la campagne « Tous égaux, tous alliés ».

[Télécharger le document \(.pdf, 2.36 Mo\)](#)

Il est essentiel, pour mieux lutter contre tous les agissements LGBTphobes - y compris les plus quotidiens de mettre en œuvre un dispositif global, engageant l'ensemble de la communauté éducative, afin d'abaisser le seuil de tolérance à l'homophobie et à la transphobie, de lever certains freins (malaise des personnels, peur de stigmatiser les élèves, banalisation, peur des représailles) et d'unifier le discours et les réponses apportées au sein de l'établissement.

Cette politique d'établissement cohérente repose notamment sur une formation accrue de l'ensemble des personnels (enseignants, CPE, assistants d'éducation, personnels santé-social et psychologues, etc.) à l'identification et à la prise en charge individuelle et collective de ces agissements. Au-delà de la formation initiale, la sensibilisation des personnels à la lutte contre les discriminations peut passer par le plan national de formation (PNF), par les plans académiques de formation (PAF) ou bien par des formations d'initiative locale (FIL) mises en place à l'échelle d'un établissement.

En parallèle, la sensibilisation des élèves peut reposer sur un travail à la fois éducatif et pédagogique, pris en charge par l'ensemble de la communauté éducative, avec l'appui de ses partenaires associatifs et institutionnels.

METTRE EN ŒUVRE DES ACTIONS ÉDUCATIVES

Le ministère encourage la mise en place d'actions éducatives consacrées à la lutte contre les discriminations homophobes et transphobes dans les classes ou à l'échelle de l'établissement.

Mobiliser un ensemble d'acteurs au sein de l'établissement :

Sous la responsabilité du chef d'établissement, les équipes éducatives de chaque collège ou lycée déterminent des modalités de déploiement de la campagne « tous égaux, tous alliés » in situ, en articulation avec le projet d'établissement.

Elles peuvent concrètement s'appuyer sur les instances internes comme le comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté, le conseil pédagogique, et sur l'ensemble des acteurs de la vie scolaire au premier rang desquels les CPE. Le référent « égalité filles-garçons » de l'établissement, qui compte parmi ses missions le renforcement de la lutte contre les LGBTphobies, joue un rôle prépondérant et articule la campagne avec les initiatives de lutte contre le sexisme.

Il apparaît particulièrement essentiel de s'appuyer sur les élèves eux-mêmes, notamment à travers leurs représentants : les délégués de classe, le conseil de la vie lycéenne (CVL) ou le conseil de la vie collégienne (CVC). Les élèves élus doivent ainsi être prioritairement sensibilisés aux enjeux de la lutte contre les LGBTphobies et leurs initiatives en la matière doivent être encouragées. Les affichages dans l'établissement peuvent également servir de point de départ à des échanges avec les élèves sur ce qui se passe dans l'enceinte scolaire et ce qu'ils peuvent y observer.



DES TECHNIQUES D'ANIMATION

OUTILS PÉDAGOGIQUES

La plateforme Canopé « **Outils pour l'égalité filles-garçons** ».

Les outils proposés par le CRIPS (Centre régional d'information et de prévention du sida et pour la santé des jeunes) pour aborder les sexualités et identités avec les jeunes et prévenir les LGBTphobies.

Le Jeu de l'oie « Non au harcèlement sexiste et sexuel, homophobe » : un support de prévention ludique créé par la MAE, avec le soutien du ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse, qui a pour objectif de sensibiliser les adolescents aux différentes formes de harcèlement.

Le « **Kit cartable de SOS homophobie** » : kit pédagogique visant à donner à chacun, dans les collèges et les lycées, les outils nécessaires pour faire face aux violences dont sont victimes les jeunes LGBT et de sensibiliser les plus jeunes à la lutte contre les LGBTphobies.

Les ressources pédagogiques du site **Zéro de conduite** pour travailler, débattre, s'instruire à partir des films de l'actualité et du patrimoine :

- [Télécharger le dossier pédagogique du film «1:54»](#) (apprendre à combattre le harcèlement scolaire et l'homophobie)
- [Télécharger le dossier pédagogique du film 'Rafiki»](#) (Analyse des discriminations et violences dont sont victimes les personnes LGBT)

TECHNIQUE D'ANIMATION

Abaque (version plus simple que l'Abaque de Régnier

Cette technique permet de faire émerger les représentations de chaque élève. Elle ménage un temps de réflexion personnelle avant des échanges en groupe, ce qui favorise l'implication de chacun.

Plusieurs affirmations assez stéréotypiques sont proposées par écrit. Pour chacune, chaque élève doit indiquer s'il est tout à fait d'accord, plutôt d'accord, pas vraiment d'accord ou pas du tout d'accord.

Après une phase de recherche individuelle, l'animateur lance le débat en reprenant une à une chacune des affirmations et en demandant aux élèves d'échanger des arguments.

Variante : après la phase de recherche individuelle, peut être organisée une phase d'échanges en petit groupe sur chacune des affirmations. L'objectif étant d'arriver à un consensus au sein du groupe.

Débat mouvant – jeu de la ligne

Cette technique permet de faire émerger les représentations individuelles des élèves et de commencer à déconstruire certains stéréotypes par confrontation d'arguments au sein du groupe.

L'espace (terrain de jeu) dans lequel se trouve le groupe est séparé en deux : au milieu, une ligne (corde, tracée à la craie...) symbolise la rivière du doute. À droite se trouve le camp du OUI avec des nuances : juste à côté de la rivière, c'est un OUI peu assuré, mais à l'opposé

de la rivière, c'est un OUI ferme et définitif. À gauche se trouve le camp du NON avec les mêmes nuances que pour celui du OUI.

Une affirmation est énoncée. Chaque participant et participante doit se positionner dans le camp du OUI, dans celui du NON ou sur la rivière du doute. Une fois chaque élève positionné, le camp du OUI énonce ses arguments pour essayer de convaincre les indécis (voire les élèves du camp du NON). Puis c'est au tour du camp du NON de faire de même.

Variante : si le groupe est important, il peut être intéressant de constituer des petits groupes de 3 ou 4 élèves. Chaque petit groupe désigne un représentant. Une fois l'affirmation énoncée, le petit groupe échange et se met d'accord sur son camp. C'est le représentant du groupe qui vient prendre place sur le terrain de jeu.

Papiers questions

Cette technique permet à celles et ceux qui n'osent pas s'exprimer à l'oral devant le groupe de le faire par écrit.

Avant la séance ou au début de la séance, chaque élève reçoit un papier neutre sur lequel il peut écrire une question ou une remarque. L'animateur récupère l'ensemble des papiers puis lit chaque question et y apporte une réponse (si besoin en sollicitant le groupe).

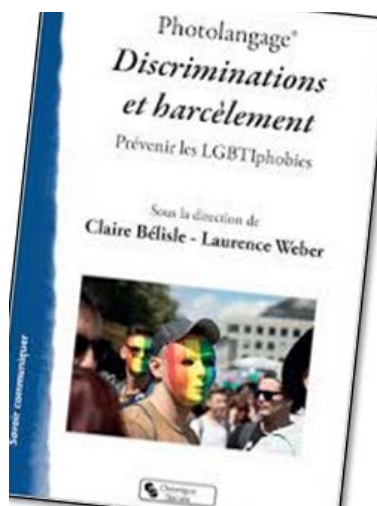
Le principe général est de lire l'ensemble des questions avec deux exceptions d'importance :

- Si une question relève de la provocation, l'animateur signifie que la formulation n'est pas recevable et ne lit pas la question. Par contre, il s'appuie sur les éléments de la question pour faire un rappel d'ordre éthique, légal ou scientifique.
- Si une question comporte des éléments relatifs à la révélation de violence, l'animateur ne la lit pas, mais veille à rappeler les coordonnées des personnes ressources auxquelles tout élève peut faire appel.

Photoexpression

Cette technique permet de faciliter les échanges au sein du groupe et favorise la prise de parole de chacun.

Des photographies sont étalées devant le groupe. L'animateur pose une question ou donne un terme ou une expression. Chaque membre du groupe observe les photographies et en choisit une puis revient s'asseoir. L'animateur demande ensuite à chacun de présenter la photographie choisie et d'expliquer son



choix en rapport avec la question posée.

L'éditeur « Chronique sociale » a publié l'ouvrage « Photolangage - Discriminations et harcèlement - prévenir les LGBTIphobies » qui regroupe le matériel nécessaire pour un tel atelier.

Saynètes

Cette technique permet de dépasser une posture théorique pour plonger dans la « vraie vie ». Elle

favorise également l'implication des élèves et développe l'empathie en les amenant à prendre la place symbolique de victime de l'homophobie.

Les élèves sont répartis en petits groupes, chaque groupe recevant un scénario. Celui-ci présente une situation posant un problème particulier. Les élèves doivent la mettre en scène et trouver une chute (en apportant une solution).

Après un temps de réflexion et d'entraînement (prévoir un espace de travail pour chaque groupe), les saynètes sont présentées au grand groupe. Elles sont le support d'échanges. Si des élèves ne sont pas d'accord avec la façon dont le problème a été résolu par le petit groupe travaillant sur tel scénario, ils peuvent prendre la place d'un ou de plusieurs des acteurs pour mettre en scène « leur » solution.

Variante : ces scénarios peuvent également être donnés individuellement, chaque élève devant réfléchir individuellement (par écrit) à la situation proposée pour y trouver une solution. Ensuite, l'animateur organise les échanges entre les élèves.

EXEMPLES DE SCENARIOS POUR LES SAYNETES

« Scénarios construits à partir des textes proposés dans l'ouvrage « Combattre l'homophobie »

Important : modifiez si nécessaire les prénoms utilisés dans les scénarios afin qu'ils ne correspondent pas à ceux des élèves du groupe

Saynète 1 :

Tu t'appelles Jean. Hugo est ton ami depuis que tu fréquentes le collège. Il a le même âge que toi et habite le même quartier. C'est un garçon sportif et vous faites tous deux partie de l'équipe de foot. Hugo est un adolescent plutôt grand et costaud qui a de l'humour. Tous les gars de l'équipe l'apprécient, car il est drôle et possède un bel esprit d'équipe. C'est un garçon populaire auprès des filles, même s'il n'a pas de copine. Vous aimez sortir ensemble, écouter de la musique, parler de tout et de rien et parfois des filles, ce qui le fait bien rigoler. Tu admires Hugo, c'est ton meilleur ami et tu ne souhaiterais pas que cette amitié se brise, peu importe le motif.

Depuis quelque temps, Hugo est distant et rigole beaucoup moins. Il n'est pas venu au dernier entraînement de foot. Tu sens qu'il a envie de te dire quelque chose, mais il hésite. C'est vendredi et tu l'invites à venir chez toi pour écouter de la musique. Au cours de la soirée, alors que tu parlais de ton attirance pour Chloé, il t'annonce que les filles ne l'attirent pas, qu'il ne se sent pas normal, et qu'il craint ta réaction s'il te parlait de l'attirance qu'il ressent pour un garçon à l'école.

Saynète 2 :

Geneviève est une camarade de classe avec qui tu déjeunes de temps à autre en compagnie d'un groupe d'amies.

C'est une fille un peu timide, mais sympathique.

Elle réussit bien en classe et tu apprécies sa détermination et sa simplicité. Avec elle, pas de complication et pas de conflit.

Il y a un mois, Geneviève est allée danser à l'occasion de la fête d'Halloween. Tu étais présente à la fête avec plusieurs amies. Lors de cette soirée, elle a dansé avec une fille d'une drôle de manière et depuis, la rumeur circule qu'elle serait lesbienne. Tes amies les plus proches racontent que Geneviève aurait été vue tenant une fille par la main. D'autres rapportent qu'elle aurait déjà embrassé une fille. Elles trouvent cela dégoûtant. Elles ne veulent plus se tenir avec elle, de crainte que tout le monde pense qu'elles sont aussi lesbiennes. Geneviève ne comprend pas ce changement d'attitude autour d'elle. Elle se sent profondément attristée par toutes ces rumeurs. Désormais, elle déjeune seule et aucune fille n'ose venir lui parler. Elle est déprimée, sa motivation et sa santé se détériorent un peu plus chaque jour. Elle n'en parle à personne pas même à ses parents qui sont pourtant inquiets et songent à la changer d'école. Tu es témoin de sa souffrance. Comment réagis-tu ?

Saynète 3 :

Karine, Louise et Sandra sont mes meilleures amies depuis que je fréquente l'école primaire. Nous sommes presque toujours dans la même classe et nous déjeunons ensemble tous les midis au self. J'aime beaucoup mes amies. On s'amuse vraiment toutes les quatre même si on est différentes. Karine est celle avec qui je m'entends le mieux. Ensemble, on peut se confier tout ce qui nous tient à cœur. Dernièrement, Karine ne cesse de me parler de Philippe qu'elle trouve à son goût et cette nouvelle me trouble. J'aimerais lui dire que je ne me sens pas attirée par les garçons, même si je m'entends bien avec eux. Je sens que je suis plutôt attirée par les filles. Pas nécessairement par Karine, c'est d'abord mon amie. Simplement, je ne me sens pas comme les autres filles qui souhaitent sortir avec un mec, j'aimerais mieux vivre une relation amoureuse avec une fille. Si c'était vrai, cela voudrait dire que je suis lesbienne et cela me fait peur. J'ai tellement de questions dans ma tête et j'ai besoin d'en parler à quelqu'un. Il me semble que Karine est la seule à qui je pourrais confier mon secret. Pourtant, j'ai peur qu'elle ne veuille plus me voir. Et si elle le disait aux autres, est-ce que je perdrais leur amitié ?

Aujourd'hui, Karine vient passer l'après-midi chez moi. C'est décidé, je vais me confier à elle.

Saynète 4 :

Tu connais François depuis trois ans. Vous fréquentez la même école et vous êtes dans la même classe. Il fait partie de ton cercle d'amis et tu apprécies sa personnalité franche et réservée. Vous devez faire un travail scolaire ensemble et François décide de t'inviter chez lui après l'école pour effectuer ce travail. C'est la première fois qu'il t'invite chez lui. La plupart du temps vous allez chez toi, car ta maison est située plus près de l'école.

En arrivant chez lui, vous vous installez dans sa chambre pour écouter de la musique et étudier. Au moment du souper, sa mère t'invite à partager le repas et tu acceptes cette invitation. Lors du repas, il y a une autre femme qui prend place à table. François te présente cette personne comme étant l'amie de sa mère. Tu comprends soudainement que la mère de François est lesbienne. Tu croyais que les parents de François étaient divorcés et que sa mère vivait avec un conjoint. Comment réagis-tu ?

Saynète 5 :

Tu t'appelles Paul. Tu as décidé d'annoncer ce soir à tes parents que tu es attiré par Étienne, un garçon de ta classe, mais tu crains leur réaction. Tu décides d'appeler Étienne pour lui en parler.

Imagine l'échange téléphonique avec Étienne puis la discussion avec tes parents.

Saynète 6 :

Depuis le primaire, Alexandre ne cesse de se faire traiter de « pédé », car un jour il s'est fait surprendre à jouer à la corde à sauter avec ses sœurs et leurs amies et qu'il n'est pas habillé comme les autres garçons. On l'appelle « Alex la tapette », « Alexandrine », « pédale », « la tante », « le gay », etc. Il pensait qu'en arrivant au collège, ces paroles méprisantes cesseraient et qu'il pourrait alors se faire de nouveaux amis. Ce fut pire, hélas. De nombreux jeunes de son école primaire fréquentent aussi le collège et ont continué à l'injurier avec encore plus de méchanceté.

Il se fait harceler dans les couloirs, les salles de cours et dans le bus sans que personne n'intervienne. Il se demande pourquoi on le traite ainsi. Pas un garçon ne veut partager un repas avec lui au self. Il s'est lié d'amitié avec quelques filles, mais il préférerait avoir un ami comme tous les autres garçons. Il se sent isolé et réussit de moins en moins bien ses cours. La semaine dernière, il s'est fait frapper par deux gars à la sortie de l'école. Il n'a rien dit à ses parents, mais il en a assez. Il se demande certains jours si la vie vaut encore la peine d'être vécue.

Tu es dans la même classe qu'Alexandre et tu es témoin de la souffrance qu'il vit. Comment réagis-tu ?

Saynète 7 :

Mathieu a 17 ans. L'automne dernier, il a fait la rencontre de Stéphane, un élève de terminale et depuis, c'est le grand amour ! Après tant d'années à se questionner sur son orientation sexuelle, à se sentir différent, voire anormal, à vivre ce malaise en secret, il a enfin rencontré un jeune gay comme lui, et qui l'aime de surcroît.

Depuis, c'est la joie. Mathieu et Stéphane sont devenus inséparables. Mathieu a parlé de son homosexualité à ses parents qui, après la surprise de la nouvelle, l'ont bien acceptée et soutiennent activement leur fils. À l'école, c'est plus compliqué. Mathieu en a parlé à quelques amis et amies qu'il avait soigneusement sélectionnés au préalable: leurs réactions ont aussi été très positives. Carmen lui a même dit qu'elle était heureuse pour lui et que ça ne changeait rien à leur amitié. Toutefois, Mathieu et Stéphane sont discrets à l'école. Ils ne souhaitent pas en effet se faire traiter de « pédés » ou de « tapettes ».

Dans quelques semaines, une soirée de Noël aura lieu au lycée. Mathieu souhaiterait plus que tout pouvoir y aller accompagné de Stéphane, mais il craint la réaction des autres. Déjà, un camarade de classe lui a demandé avec quelle fille il irait au bal. Un autre, informé de sa relation amoureuse, lui a demandé, un sourire en coin, lequel des deux porterait une robe lors de l'événement. La période d'inscription pour participer à la soirée se termine dans deux semaines. Mathieu se sent déchiré et ne sait pas quoi faire.

DES SUPPORTS (VIDÉOS, JEUX, LITTÉRATURES, ETC.)

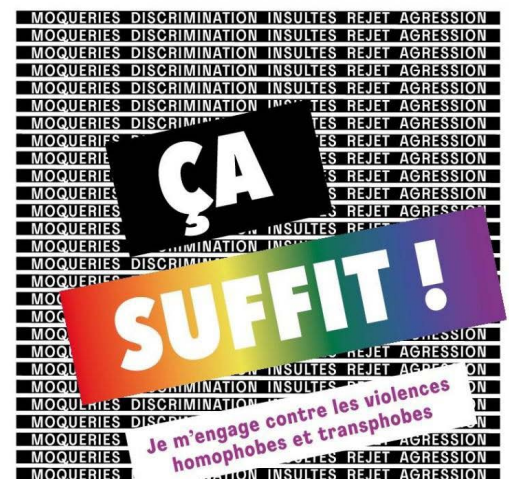
UNE CAMPAGNE NATIONALE DE PRÉVENTION

« Collèges et lycées engagés contre l'homophobie et la transphobie : tous égaux, tous alliés »

La campagne de sensibilisation contre la haine anti-LGBT « Tous égaux, tous alliés », lancée par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse en janvier 2019 vise plusieurs objectifs :

- Affirmer l'opposition de l'institution scolaire à toute forme de discrimination et de violence LGBTphobes ;
- Mobiliser l'ensemble de la communauté éducative en engageant chacun et chacune à soutenir les jeunes LGBT face aux difficultés qu'ils sont susceptibles de rencontrer dans le cadre scolaire ;
- Lutter contre l'invisibilisation des jeunes LGBT, terreau à la fois de l'homophobie et de la transphobie et du mal-être de certains adolescents ;
- Engager une dynamique positive en matière de climat scolaire en portant l'idée que chaque établissement doit veiller à créer un climat sécurisant pour tous et toutes ;
- Développer des solidarités, notamment entre élèves, et des initiatives contre les discriminations ;
- Promouvoir le « zéro tolérance » à l'égard des injures sexistes et LGBTphobes ;
- Rappeler l'existence du service d'aide à distance ecoute.contrelhomophobie.org, accessible à toutes et tous par téléphone, courriel et chat.

Tout en dénonçant les violences homophobes et transphobes, la campagne « tous égaux, tous alliés » véhicule un message positif qui valorise la diversité et invite à s'engager en faveur d'un climat scolaire plus inclusif et plus propice au bien-être et à la réussite de chacun. Le ministère souhaite ainsi provoquer un changement d'état d'esprit, afin que s'exprime dans les établissements scolaires davantage de bienveillance à l'égard des jeunes LGBT et que le discours homophobe et transphobe s'y trouve marginalisé.



**Dans mon lycée,
tous égaux, tous alliés**



education.gouv.fr/contrelhomophobie

Tu es victime ou témoin d'insultes, de violence, de rejet, parles-en aux adultes de ton établissement.
Tu peux aussi contacter ce service d'aide anonyme et confidentiel, par chat, mail ou téléphone :

0 810 20 30 40 Par chat et mail sur ecoute.contrelhomophobie.org
Service assuré par SIS - Association

La campagne « Tous égaux, tous alliés » s'appuie sur :

- Un espace dédié sur le site du ministère education.gouv.fr/contrelhomophobie
- Des **supports imprimés diffusés dans tous les établissements du second degré** que vous pouvez télécharger ci-dessous afin d'être reproduits et distribués largement :
 - * [Télécharger](#) l'affiche A3 « collègue »
 - * [Télécharger](#) l'affiche A3 « lycée »
 - * [Télécharger](#) le prospectus A5 « collègue »
 - * [Télécharger](#) le prospectus A5 « lycée »
- La mise à disposition d'un [guide d'accompagnement à l'usage de l'ensemble des personnels](#) des établissements scolaires. Il propose des pistes éducatives et pédagogiques pour déployer la campagne « Tous égaux, tous alliés » et la faire vivre tout au long de l'année en mobilisant un ensemble d'acteurs contre l'homophobie et la transphobie en milieu scolaire.
- La mise à disposition d'un **service d'écoute et d'aide à distance** ecoute.contrelhomophobie.org accessible par téléphone (0 810 20 30 40 ou 01 41 83 42 81, tous les jours de 8h à 23h), par courrier électronique et par chat. Ce service, géré par l'association partenaire du ministère SIS-association, s'adresse à la fois aux élèves, à leurs proches et aux personnels. Il est animé par des adultes formés à l'écoute et au conseil, qui agissent dans le respect de l'individu, sans jugement moral, de manière anonyme et confidentielle et qui sont également en mesure, si nécessaire, d'orienter la personne qui les sollicite vers les structures adaptées à chaque situation (cellule académique de lutte contre le harcèlement à l'école, structures de soutien psychologique ou médical, structures d'hébergement d'urgence, etc.).
- Des **témoignages de lycéens qui s'engagent contre les LGBTphobies.**

Les **témoignages vidéo de quatre jeunes** - Estelle, Johann, Louis et Sohan - qui racontent leur expérience scolaire : sans faire l'impasse sur l'homophobie et/ou à transphobie qu'ils et elles ont eu à affronter, leurs récits mettent l'accent sur ce qui permet d'en prévenir les manifestations et d'améliorer le climat scolaire pour tous et toutes.

LES SUPPORTS VIDEO

En 2010, l'INPES (Institut National de Prévention et d'Éducation à la Santé) a réalisé un kit d'intervention auprès des jeunes de 11 à 18 ans, kit construit autour de 5 courts métrages.

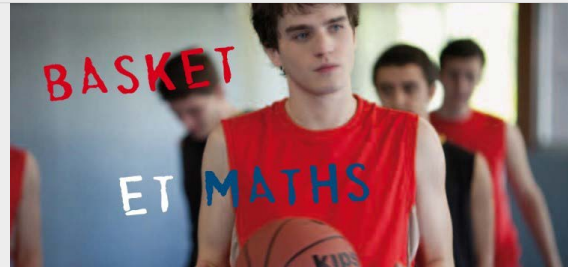
[Visionner les films sur le site de l'INPES](#)

[Télécharger le livret d'accompagnement](#)



Lors d'une séance du jeu « Action ou vérité ? », deux jeunes garçons, Mathieu et Maxime, ont pour défi de s'embrasser. Le baiser va provoquer chez eux un certain émoi. À partir de ce moment, les ados, témoins de cette scène, font des allusions plus ou moins directes à l'éventuelle homosexualité de Maxime. Une révélation surprenante va alors déstabiliser le groupe, mais surtout le faire réfléchir.

Jérôme est amoureux de Cédric, mais ne s'avoue pas pour autant qu'il est homosexuel. Cédric embrasse Jérôme sur un coup de tête, sans comprendre lui-même son acte, puis refuse de croiser le regard de Jérôme et fait comme s'il ne s'était rien passé. Ces deux jeunes garçons vont alors prendre des chemins différents pour comprendre et accepter leur homosexualité.



C'est une comédie, inspirée des films de superhéros. Dan, alias Fusion Man, s'apprête à passer la soirée avec son petit ami Marc, quand il le laisse en plan pour voler au secours d'un innocent. Il va découvrir que Raphaël, jeune gay, est sur le point de se suicider, manipulé par Waco, un supervilain. Le duel entre Fusion Man et Waco va donner lieu à une discussion qui permettra à chacun de faire le point sur sa situation.



C'est la mise en scène d'une jeune fille qui raconte son histoire face à la caméra: l'enfance joyeuse dans une petite ville de province où tout le monde se connaît, la révélation publique et infamante de son homosexualité par un ami de ses parents, le silence des témoins, la douleur de la solitude, la possibilité de l'acceptation. Tout cela, elle le raconte, à une autre fille, à la caméra, au spectateur. Comme une confidence.

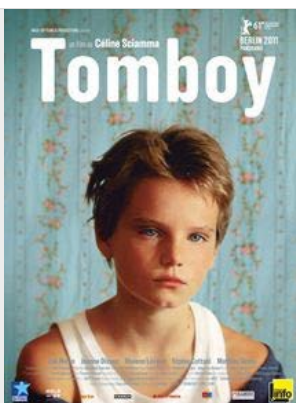


C'est l'histoire d'Omar, un jeune homosexuel qui vit dans une cité. Une cité qu'il aime et qui l'aime, mais où la pression est telle qu'il ne peut vivre, ni même révéler son homosexualité. Pas même à son meilleur ami Morad. Jusqu'au jour où son histoire d'amour cachée avec Arthur est découverte. Une décision s'impose alors : renoncer à son amour ou quitter la cité pour d'autres horizons.

Imaginez quelle serait votre vie si vous étiez enfermé dans un placard ? Coming out vient de l'expression « sortir du placard » rappelle Caroline Dayer, enseignante chercheuse. Le message est clair dans cette vidéo : ce n'est pas l'homosexualité qui est source de souffrance, mais l'homophobie. À partir d'interviews de personnes homosexuelles et de la synthèse de Caroline Dayer, cette vidéo aborde les questions d'homophobie d'une façon vivante et positive, sans éluder les souffrances bien réelles. La vidéo s'adresse autant aux jeunes homosexuels qui sont enfermés dans leurs placards que leurs amis qui prendront conscience qu'il suffit de peu pour lutter contre cette discrimination : une oreille attentive, une main tendue, un sourire bienveillant.



DES FILMS



TOMBOY

Laure a dix ans. Arrivée dans un nouveau quartier, elle fait croire à Lisa et sa bande qu'elle est un garçon. Action ou vérité ? Action. L'été devient un grand terrain de jeu et Laure devient Michael, un garçon comme les autres... suffisamment différent pour attirer l'attention de Lisa qui en tombe amoureuse. Laure profite de sa nouvelle identité comme si la fin de l'été n'allait jamais révéler son troublant secret.

GIRL

Lara, 15 ans, rêve de devenir danseuse étoile. Avec le soutien de son père, elle se lance à corps perdu dans cette quête d'absolu. Mais ce corps ne se plie pas si facilement à la discipline que lui impose Lara, car celle-ci est née garçon.

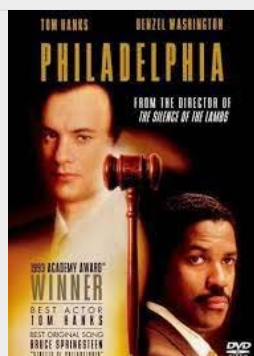
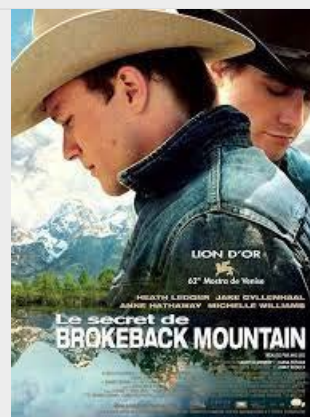


LA VIE D'ADÈLE

À 15 ans, Adèle ne se pose pas de question : une fille, ça sort avec des garçons. Sa vie bascule le jour où elle rencontre Emma, une jeune femme aux cheveux bleus, qui lui fait découvrir le désir et lui permettra de s'affirmer en tant que femme et adulte. Face au regard des autres, Adèle grandit, se cherche, se perd, se trouve...

LE SECRET DE BROKEBACK MOUNTAIN

Au Wyoming, en 1963, Jack et Ennis sont engagés pour garder un troupeau de moutons à Brokeback Mountain. Leur complicité se transforme en une attirance irrésistible et inattendue. La transhumance terminée, ils se séparent et épousent leurs fiancées respectives. Mais 4 ans plus tard, un seul regard suffit à raviver leur amour.



PHILADELPHIA

Andrew Beckett, brillant avocat, est appelé à une carrière fulgurante. Adulé par son milieu, rien ne semble pouvoir ralentir son ascension. Jusqu'au jour où ses associés apprennent qu'Andrew est atteint du sida, et n'hésitent pas à prétexter une faute professionnelle pour justifier son renvoi. Andrew décide de ne pas se laisser faire et attaque le cabinet pour licenciement abusif.

DES EXPOSITIONS



L'exposition « **Le cinéma contre l'homophobie** », destinée aux collèges et aux lycées, est constituée de 15 panneaux. Réalisée par la Mairie de Toulouse et un collectif d'associations LGBT, en partenariat avec la Cinémathèque de Toulouse, elle permet d'aborder 14 thèmes, chacun étant illustré par un film : homosexualité et laïcité, politique, droit des femmes, transidentité...

Cette exposition est téléchargeable gratuitement à l'adresse suivante :

<http://expocontrelhomophobie.fr/le-cinema-contre-homophobie/>

L'exposition « **L'égalité en BD** » réalisée par la Mairie de Toulouse comporte 10 panneaux : les 6 premiers sont thématiques et abordent les questions liées au racisme, au sexisme et à l'homophobie et les 4 derniers sont génériques et traitent des genres autobiographique, fantastique, historique et humoristique.

Cette exposition est téléchargeable gratuitement à l'adresse suivante :

<http://expocontrelhomophobie.fr/la-bd-contre-les-discriminations/>



Une exposition pour l'école primaire
L'exposition « **La littérature jeunesse contre les discriminations** » réalisée par la Mairie de Toulouse comporte 9 panneaux, dont 2 sur les stéréotypes de genre, 2 sur l'homosexualité et l'homoparentalité, 2 sur le racisme et 2 sur le handicap.

Cette exposition est téléchargeable gratuitement à l'adresse suivante :

<http://expocontrelhomophobie.fr/la-litterature-jeunesse-contre-les-discriminations-ecoles-primaires/>

[Une exposition LGTQIA+](https://www.reseau-canope.fr/musee/fr/les-expositions-itinerantes.html) que peut être emprunté au musée national de l'éducation

<https://www.reseau-canope.fr/musee/fr/les-expositions-itinerantes.html>

Exposition Education et LGBTI+



DES JEUX



JEU DE L'OIE

Ce jeu destiné aux jeunes du cycle 4 a été réalisé par le MAE. C'est un jeu de l'oie avec des questions permettant d'aborder le harcèlement sexiste, sexuel et homophobe avec les élèves.

Pour emprunter gratuitement le jeu à la MAE

https://www.mae.fr/article/outils-prevention/08-11-2018/jeu-de-l-oie-sexisme-sexuel-homophobie_842.html

JEUX DES DÉFINITIONS

Ce jeu destiné aux jeunes à partir de 13 ans a été réalisé par le CRIPS Ile de France. Il propose au participant de retrouver le mot qui correspond à la bonne définition : orientation sexuelle, homosexualité, hétérosexualité, bisexualité, lesbienne, gay, homophobie, travesti, discrimination, attirance, stéréotype, préférence.

Pour télécharger le jeu :

<https://www.lecrips-idf.net/miscellaneous/animatheque-jeu-definitions.htm>



Jeu des définitions (2014) - Outil libre de droits



TOLÉRANCE ZÉRO

Ce jeu destiné aux jeunes à partir de 13 ans a été réalisé par le CRIPS Ile de France. Il est un support d'échanges avec les jeunes. Il propose au participant de se positionner face à des situations traitant des attirances et relations amoureuses homosexuelles : « J'accepte », « J'accepte moyennement » ou « Je n'accepte pas ».

Quelques-unes des situations proposées :

- Un des profs de mon bahut est homosexuel.
- Un couple homosexuel s'embrasse devant moi.
- Une personne du même sexe que moi me drague.
- Ma sœur s'est fait agressée parce ce qu'elle embrassait sa petite amie ...

Pour télécharger le jeu : <https://www.lecrips-idf.net/miscellaneous/animatheque-zones-tolerance.htm>



LA BOÎTE À OUTILS

Cette boîte est construite autour du jeu du « Monopoly des inégalités », une extension du Monopoly© dont les règles ont été modifiées pour refléter les inégalités présentes dans notre société, et ainsi inviter les participants à changer les choses. Mais elle comprend bien d'autres choses.

<https://www.inegalites.fr/L-Observatoire-des-inegalites-lance-sa-Boite-a-outils-pedagogique>



DES LIVRES

La littérature de jeunesse propose de nombreux romans et BD présentant des personnages homosexuels ou transgenres. Mettre à la disposition des jeunes dans les CDI ces livres permet de démystifier l'homosexualité et les transidentités. Quelques exemples :

			<p>J'AI PAS SOMMEIL</p> <p>« Longtemps, j'ai fait des cauchemars, je me réveillais en hurlant, trempé de sueur; alors, j'ai appris à tutoyer les fantômes. » La journée aussi, les fantômes viennent hanter Balthazar. Ainsi, quand Jeanne le réveille, il revoit les yeux de Laure. Dans les bras de Laure, il pense à Valentin. Devant Valentin, il se rappelle le goût des lèvres de Jeanne. Alors, pour échapper à ses fantômes, Balthazar court. Pour fuir la solitude sur le quai d'une gare, au milieu de ces gens inconnus qui semblent ne pas exister, Balthazar court. Mais ce jour-là, à la manif des lycéens, alors que les C.R.S. s'apprêtent à charger, une main se tend... Et Balthazar court...</p>
<p>À COPIER 100 FOIS</p> <p>« Papa m'a dit 100 fois comment il fallait que je sois. » Et surtout, « pas pédé ». La consigne est claire et quand le narrateur se fait harceler par les gros bras du collègue, il n'a qu'à se débrouiller tout seul. Heureusement que Sarah est là, qui n'a pas peur, elle. Pour le baume au cœur, c'est bien. Mais la question reste : comment gagner l'amour d'un père qui vous rejette pour ce que vous êtes ? Le coming out à fleur de peau et le cri d'amour d'un fils à son père</p>			
		<p>QUI SUIS-JE ?</p> <p>Qui est donc Vincent ? Il ne le sait pas lui-même. Il a du mal à trouver sa place parmi les autres collégiens et à comprendre ses émotions.</p> <p>Notamment quand débarque un nouveau, Cédric, un sportif, lui. Il va lui falloir une année de 3e pour prendre conscience de son homosexualité.</p>	
<p>BARRICADES</p> <p>Ça fait trois semaines, maintenant, que je chante dans le groupe. Je n'ai plus peur d'être regardée, moins qu'avant en tout cas et quand je me rends aux toilettes, j'arrive même à ne pas m'enfuir comme une voleuse lorsque d'autres filles y entrent.</p> <p>Un superbe roman graphique sur la transidentité</p>			
		<p>ROUGE TAGADA</p> <p>Elle était dans ma classe. Quatrième D. D comme déconne, délire, débile, dévergondé, début, douleur, douceur aussi. Il y avait tout ça, chez nous. Des pimbeches qui riaient trop fort, des timides, des bébés sages, des filles toutes fières de se comporter en femmes et des garçons qui ne savaient plus comment fonctionnaient leurs mains ni leurs pieds. Il y avait aussi les Jade et les Benjamin, les bons copains toujours là en cas de coup de blues à la récré, toujours prêts à refaire le monde et jouer aux cancre au lieu d'aller en perm.</p> <p>Mais il n'y avait qu'une Layla.</p>	

Et ...

- La face cachée de Luna, de Julie Anne Peters
- Mauvais fils, de R. Frier
- 50 minutes avec toi, de Cathy Ytak
- Sexy, de Joyce Carol Oates
- Cette fille c'était mon frère, de Julie Anne Peters
- Deux ailes dans le dos, de Jean Luc Luciani
- Mais il part, de M.-S. Vermot
- Aristote et Dante découvrent les secrets de l'univers, de Benjamin Alire Saenz
- Entre les vagues, de Claudine Galea
- Un papillon dans la peau, de Virginie Lou
- Frangine, de Marion Brunet
- Le soleil est pour toi, de Jandy Nelson
- Jack, de A.M. Homes
- Appelez-moi Nathan, de C. Castro et Q. Zuttion (BD)
- Le bleu est une couleur chaude, de Julie Maroh (BD)
- Dysfonctionnelle, d'A. Cendres
- Moi, Simon, 16 ans homosapiens, de Becky Albertalli
- ...

LES ALBUMS POUR L'ÉCOLE PRIMAIRE

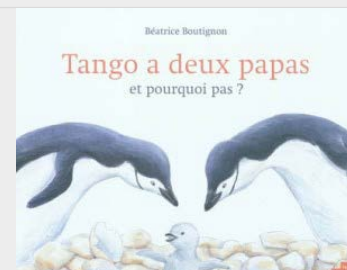


LA PRINCESSE QUI N'AIMAIT PAS LES PRINCES

Les princes de la terre entière défilèrent un à un pour demander la main de la princesse. Mais «non, merci bien», aucun d'entre eux ne lui disait rien ! Le miracle se produisit enfin lorsqu'une jolie fée apparut...

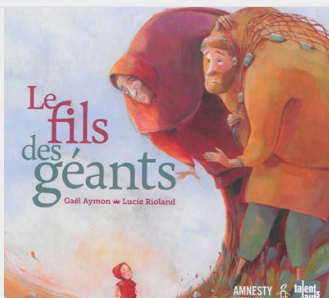
TANGO A DEUX PAPAS, ET POURQUOI PAS

Cet album raconte une histoire vraie : celle de Roy et Silo, deux manchots mâles vivant dans le zoo de Central Park à New York. Grâce à la complicité de leurs gardiens, ils ont pu couvrir un œuf et donner naissance à un petit. Ce «fait divers» se révèle être un charmant prétexte pour parler de l'homoparentalité.



LE FILS DES GEANTS

Un roi et une reine venaient d'avoir un garçon si petit qu'ils ne voulurent pas le garder. Ils le mirent dans un dé à coudre d'or qu'ils déposèrent dans la rivière. Le dé s'échoua près d'une grotte habitée par deux géants qui recueillirent l'enfant et lui donnèrent leur force pour qu'il grandisse, leurs mots pour qu'il n'ait plus peur et leur amour pour qu'il soit heureux.



LA MÉDIATHÈQUE DU SITE « C'EST COMME ÇA »

« C'est comme ça » est un site internet animé par l'association Sos Homophobie à destination des adolescentes et adolescents. Une rubrique intitulée « La médiathèque » propose des notices sur des romans, des BD...<https://cestcommeca.net/mediatheque/>

ASSOCIATIONS

LES ASSOCIATIONS ŒUVRANT DANS LE CHAMP DE LA PRÉVENTION DES DISCRIMINATIONS :

La circulaire n° 2018-111 du 12-9-2018 sur « L'éducation à la sexualité » précise :

« Ces séances peuvent être co-animées par des **partenaires extérieurs** institutionnels et associatifs. Il convient dans ce cas de s'assurer que les intervenants sont formés, issus d'associations ayant reçu l'agrément national ou académique. Pour plus de cohérence et d'efficacité, ces interventions doivent faire l'objet d'une **préparation en amont** avec les membres de l'équipe éducative et se dérouler **en présence et sous la responsabilité d'un membre de cette équipe.** »

L'appréciation pour la délivrance d'une autorisation d'intervention relève des attributions statutaires de la cheffe ou du chef d'établissement.

Liste des associations ayant reçu l'agrément national :

<https://www.education.gouv.fr/cid21129/les-associations-agreees-et-ou-subventionnees-par-l-education-nationale.html>

Liste des associations ayant reçu l'agrément académique :

<http://www.ac-poitiers.fr/cid104855/associations-educatives-complementaires-de-l-enseignement-public.html>

Le ministère, pour sa part, anime un groupe de travail sur la prévention des LGBTphobies où sont représentés les partenaires suivants (listés par ordre alphabétique)

Contact, un réseau d'associations pour le dialogue entre les parents, les personnes LGBT, leurs familles et amis, qui interviennent en milieu scolaire pour lutter contre toutes les discriminations. www.asso-contact.org

Estim', une association qui vise à permettre aux jeunes d'entendre le vécu d'autres jeunes, hétérosexuels ou homosexuels, à les sensibiliser à l'estime de soi, des autres, aux différences, aux discriminations, à prévenir le mal-être et les conduites à risque. Elle propose également de former les professionnels à l'intervention auprès de jeunes. www.estim-asso.org

Le MAG Jeunes LGBT (Mouvement d’Affirmation des Jeunes Gais, Lesbiennes, Bi & Trans), une association de jeunes lesbiennes, gays, bi et trans âgés de 15 à 26 ans. Son activité se structure autour de l’accueil des jeunes LGBT (permanences, activités, etc.) et des interventions en milieu scolaire. www.mag-jeunes.com

Le Refuge, une association qui propose une écoute 24h/24 ainsi qu’un hébergement temporaire et un accompagnement social aux adolescents victimes d’homophobie ou de transphobie. www.le-refuge.org

SIS-Association, association qui assure le service d’écoute «Ligne Azur» auquel le ministère renvoie dans ses campagnes de sensibilisation depuis 2011. Ce service d’aide à distance dispose d’une plateforme web dédiée (ecoute.contrelhomophobie.org) et est désormais accessible par téléphone, par mail et par chat. www.sida-info-service.org

SOS homophobie, une association nationale de lutte contre la lesbophobie, la gayphobie, la biphobie et la transphobie. Elle structure son activité autour de trois pôles : soutenir (ligne d’écoute et soutien juridique), prévenir (interventions en milieu scolaire et interventions dans le monde du travail) et informer (publication du rapport annuel sur l’homophobie et la transphobie). www.sos-homophobie.org et www.cestcommeca.net (site destiné au public jeune)

Les membres du **Collectif Éducation contre les LGBTphobies** en milieu scolaire. Le Collectif réunit dix organisations (FEP CFDT, FSU, Sud Éducation, FIDL, FCPE, FERC CGT, SGEN CFDT, UNEF, UNL, UNSA Éducation) qui mènent ensemble un travail de formation, de réflexion, d’action et de revendication, à l’interne ou en direction des représentants institutionnels. Il est également membre du groupe de travail contre les LGBTphobies animé par le ministère.

La **DILCRAH** (Délégation interministérielle à la Lutte Contre le Racisme, l’Antisémitisme et la Haine anti-LGBT). La DILCRAH est chargée de concevoir, de coordonner et d’animer la politique de l’État en matière de lutte contre le racisme, l’antisémitisme et la haine anti-LGBT. À cette fin, elle exerce un rôle de conseil et d’animation auprès des ministères. Elle a vocation à être l’interlocutrice privilégiée des acteurs institutionnels et associatifs de lutte contre les LGBTphobies. www.gouvernement.fr/dilcrah

Le **Défenseur des droits**. Il s’agit d’une autorité constitutionnelle indépendante chargée de veiller à la protection des droits et des libertés et de promouvoir l’égalité. Il a notamment pour mission de lutter contre toutes les discriminations. www.defenseurdesdroits.fr/fr/competences/missions-objectifs/lutte-contre-les-discriminations



LES RESSOURCES

DES RESSOURCES ET OUTILS PÉDAGOGIQUES

Une page dédiée sur Eduscol « Agir à l'école contre l'homophobie : leviers et ressources utiles » propose quelques outils pour lutter contre le harcèlement LGBTphobe, pour conduire des séquences pédagogiques dans le cadre des programmes d'enseignements ou encore pour mettre en place des actions éducatives.

RESSOURCES D'INFORMATION

La **mallette des parents** – Fiche « Lutter contre l'homophobie et la transphobie à l'école ». <https://mallettedesparents.education.gouv.fr/parents/ID242/lutter-contre-l-homophobie-et-la-transphobie>

Le site **Non au harcèlement**, du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, notamment le guide « Comprendre pour agir : homophobie, lesbophobie, biphobie et transphobie ». <https://www.education.gouv.fr/non-au-harcelement>

La **fiche pratique sur le respect des droits des personnes trans** (Délégation interministérielle à la Lutte contre le Racisme, l'Antisémitisme et la Haine anti-LGBT) <https://www.dilcrah.fr/wp-content/uploads/2019/11/FICHE-RESPECT-DES-DROITS-TRANS-DILCRAH.pdf>

Les productions de Santé publique France, notamment « **Jeune et homo sous le regard des autres** », un outil pour les professionnels de la prévention, de l'éducation et de l'animation désireux de s'impliquer dans la réalisation d'actions de prévention de l'homophobie à destination d'adolescents âgés de 11 à 18 ans, qui s'appuie sur cinq courts métrages et un livret d'accompagnement. <https://www.maisonegalitefemmeshommes.fr/ressource/330/514-jeune-et-homo-sous-le-regard-des-autres.htm>

Les productions de l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (Injep), notamment l'ouvrage « **Les jeunes face aux discriminations liées à l'orientation sexuelle et au genre : agir contre les LGBT-phobies** », Cahiers de l'action n° 40, septembre 2013. <https://injep.fr/publication/les-jeunes-face-aux-discriminations-liees-a-lorientation-sexuelle-et-au-genre/>

La brochure de l'UNESCO « **Réponses du secteur de l'éducation au harcèlement homophobe** ». <https://cestcommeca.net/wp-content/uploads/2019/08/re%CC%81ponses-du-secteur-de-l-e%CC%81ducation-au-harce%CC%80lement-homophobe-UNESCO-1.pdf>

Le **répertoire de ressources sur la haine anti-LGBT de la DILCRAH** est une sélection des brochures, guides et livrets produits par les associations et les institutions sur le sujet. <https://www.dilcrah.fr/repertoire-des-ressources-lgbti-ligne/>

Les outils proposés par le Conseil de l'Europe, notamment une base de données sur diverses ressources produites dans les pays de l'Union et sur sa « **Chaîne des droits humains** ». <https://human-rights-channel.coe.int/about-us-fr.html>

Les **ressources de l'Ilga-Europe** (International lesbian, gay, bisexual, trans and intersex association) et du comité IDAHO-France (International Day Against Homophobia and Transphobia). <https://ilga.org/fr/qui-sommes-nous>

Vadémécum rédigé en 2022 par

- Arnaud LECLERC, alors DASEN des Deux-Sèvres et coordonnateur du pôle académique Valeurs de la République
- Sabrina ALLEGRE, alors infirmière conseillère technique auprès de la rectrice
- Cyril NAUDIN, alors proviseur adjoint du lycée pilote innovant international (LP21) à Jaunay-Marigny (86)

Illustrations : freepik.com



**ACADÉMIE
DE POITIERS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*